REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité / Justice

Ministère de l'Equipement et des Transports

Visa DGLTEJO

> Arrêté n°...../MET portant adoption du Réglement Technique Aéronautique – RTA PANS/AIM, Première Edition, amendement n° 01 relatif aux Procédures pour services de navigation aérienne-gestion de l'information aéronautique

Le Ministre de l'Equipement et des Transports;

VU: la loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile;

VU : le décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018, portant application des dispositions de la loi n°2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU: le décret 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres;

VU: le décret n°155-2020 du 09 aout 2020 portant nomination des membres du Gouvernement;

VU : le décret n° 063 - 2021 du 03 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Equipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : l'arrêté n°846 du 23 novembre 2018, portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA PANS/AIM, Première Edition, relatif aux Procédures pour services de navigation aérienne-gestion l'information aéronautique.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête:

Article premier: Le présent arrêté adopte et rend applicables les dispositions règlementaires contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA PANS/AIM, Première Edition, amendement n° 01 relatif aux Procédures pour services de navigation aérienne-gestion de l'information aéronautique.

Article 2: Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent Règlement Technique Aéronautique seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3: Le Règlement Technique Aéronautique -RTA PANS/AIM- Première Edition constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5: Cet arrêté est applicable à partir du 04 novembre 2021.

Article 6: Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Mohamedou M'Haimid

Ampliations:

- MSG/PR 2
- SGG
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC
- ONM
- SAM 2
- ASECNA 2
- AFROPORT 2
- JO 2
- Archives 2